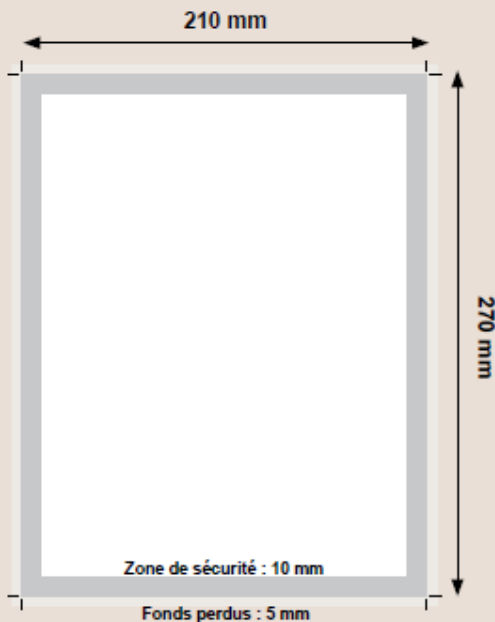


## FICHE TECHNIQUE



### FORMAT DU MAGAZINE

Page simple : L. 210 x H. 270 mm

Double page : L. 420 x H. 270 mm

+ 5 mm de fonds perdus

Magazine en dos carré collé.

Les publicités en double pages sont à livrer en 2 fichiers simple-page. Prévoir un décalage de 5 mm pour les textes à cheval en centre de page.

### FORMAT DU FICHER

- PDF HD
- Profil colorimétrique : FOGRA 47L
- Couleurs : CMJN (pas de RVB ni de Pantone)
- Une seule page par PDF
- Résolution des images : 300 dpi
- Pas de texte à moins de 10 mm des bords rognés

### TRANSMISSION ET CONTACTS

Fichier(s) par voie numérique à :

estelle@dimaj-studio.com

dimitri@dimaj-studio.com

Contact : Estelle Haladjian

Port. 06 68 81 59 35

Merci d'envoyer vos fichiers à

**Kamaté Régie** : 01.47.68.59.43

[dolivier@kamateregie.com](mailto:dolivier@kamateregie.com)

[jplaroussinie@kamateregie.com](mailto:jplaroussinie@kamateregie.com)

[vandrei@kamateregie.com](mailto:vandrei@kamateregie.com)

### TEXTE RÉDIGÉ EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Toutes les mentions écrites en langue étrangère doivent être traduites en français. En application des lois du 31 décembre 1975 et 4 août 1994 relatives à l'emploi de la langue française.

### PUBLICITÉ UTILISANT UN ARGUMENT ÉCOLOGIQUE

Les professionnels (annonceurs, agences, médias, régies) doivent consulter l'ARPP ([www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)), avant diffusion sur tous médias de toute campagne nationale ayant recours à des arguments écologiques, définis comme « toute revendication, indication ou présentation, sous quelque forme que se soit, utilisée à titre principal ou accessoire, établissant un lien entre les marques, produits services, ou actions d'un annonceur et le respect de l'environnement ».

### PUBLICITÉ ALIMENTAIRE

La communication publicitaire en faveur des boissons avec ajouts (sucre, sel, édulcorants...) et des produits alimentaires manufacturés doit contenir une mention à caractère sanitaire. En pratique, chaque publicité doit être assortie d'une mention sanitaire, au choix de l'annonceur :

« Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour »

« Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière »

« Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé »

« Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas »

Cette information sanitaire devra obligatoirement être complétée par la mention de l'adresse [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)